

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2017**

OBJET
19 – CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES 2017

N° 2017-04-19
NOMENCLATURE : 7.5.3

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, , Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs : 7

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 21
ayant un pouvoir... 07
votants..... 28

Absente : 1

Valérie ROBERT
e

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Les crédits et subventions scolaires 2017 sont établis selon les effectifs des écoles au 1er novembre 2016 :

	LA CHESNAIE	J. FRAUD	A. VINCENT	STE THERESE (élèves treilliérais)
Nb classes	6	11	10	12
Nb élèves	176	299	250	282
Maternels	176	110		115
Elémentaires		189	250	167
Elèves CM2		36	50	43

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2017.

Dépenses obligatoires	Fournitures scolaires	32.99 € par élève
	Renouvellement manuels	13.18 € par élève élémentaire
	Fournitures bureau	363.93 € par école
	Pharmacie	0.70 € / élève de classe maternelle 0.30 € / élève de classe élémentaire
	Transports	155.82 € par classe

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170403-2017-04-19-DE
Date de transmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Dépenses facultatives	Arbre de Noël	4.12 € par élève
	Livres pour CM2	15.47 € par élève CM2
	Classes transplantées avec hébergement (minimum 1 nuit)	7,73 € /nuitée (subvention plafonnée à 2 506 € / école)
	Projet pédagogique : sorties pédagogiques (entrées, intervenants)	7,61 € /élève de classe maternelle 5,08 € /élève de classe élémentaire
	Rencontres sportives école Ste Thérèse	500 €
Subventions	Association Euro-école	830 €
	Prévention routière	500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'ACCORDER les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus, aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170403-2017-04-19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017